



Exigences examen d'entrée en section Pré-HEM 2023

AUDITION INSTRUMENTALE

L'examen a pour but d'évaluer les compétences suivantes de l'élève :

technique instrumentale, assise rythmique, écoute, contrôle du son, interaction, improvisation, gestion des formes (être capable de gérer des 4/4, 8/8, 12/12).

L'élève est accompagné par une section rythmique (trio constitué par des professeurs de l'EJMA)

Niveau conseillé : une année avant le certificat de fin d'études (FEM)

Date : 2 et 3 juin 2023 **Durée** : environ 20 minutes

Annexe : Liste des morceaux de référence, les partitions sont à demander auprès du doyen de la section M. Denis Croissonnier (d.croissonnier@ejma.ch). Les élèves de chant doivent amener les partitions en 4 exemplaires si elles ne sont pas dans la tonalité d'origine

I. INSTRUMENTS HARMONIQUES ET MELODIQUES, CHANT

(piano, guitare, violon, accordéon, vibraphone, instruments à vent, chant)

- Préparer et être capable de jouer une pièce ternaire (swing)
- Préparer et être capable de jouer un blues
- Préparer et être capable de jouer une pièce binaire (*Etre capable d'improviser sur les trois pièces*)
- Lecture mélodique et harmonique (grille d'accords) avec improvisation, tempo max 80
- Pour le chant : l'élève doit être capable de jouer une mélodie simple et de lire une grille d'accords à 3 sons avec le piano. La lecture se fait avec des paroles en anglais

II. BATTERIE

- Jouer l'étude de caisse claire de Charley Wilcoxon n°8 ou de Delécluse n°2
- Préparer et être capable de jouer une pièce swing
- Préparer et être capable de jouer une pièce latine
- Préparer et être capable de jouer une pièce binaire
- Lecture swing simple (accents à interpréter)

III. BASSE / CONTREBASSE

- Préparer et être capable de jouer une pièce swing avec un accompagnement walking
- Préparer et être capable de jouer un blues avec un accompagnement walking
- Préparer et être capable de jouer une pièce binaire
(*Etre capable de jouer les mélodies et d'improviser sur les trois pièces*)
- Lecture mélodique (en clé de Fa) et d'une grille d'accords avec improvisation , tempo max 80

JURY

Le Doyen de la section pré-HEM, un expert instrumental, le directeur de l'EJMA

Peuvent assister à l'examen : un représentant de la HEMU, un membre du comité de l'AVCEM

EVALUATION

De 1 à 6, le seuil d'admissibilité étant 4. Les notes sont mises au dixième près. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats seront communiqués par e-mail la semaine qui suit l'examen.



Exigences examen d'entrée en section Pré-HEM 2023

EXAMEN THEORIQUE

L'examen comporte une partie écrite d'une durée de 45 minutes et une partie orale d'environ 20 minutes (exemple d'examen à disposition sur le site de l'EJMA : www.ejma.ch).

EXAMEN ÉCRIT

1. Reconnaissance écrite et construction

Les éléments suivants sont d'une part à reconnaître et à nommer à partir d'une partition, d'autre part à construire et à noter sur une portée

1.1. Intervalles

- Tous les intervalles compris dans une octave

1.2. Gammes

- La gamme chromatique
- La gamme majeure
- Les gammes mineures (naturelle, mélodique et harmonique)
- La gamme pentatonique majeure et mineure

1.3. Tonalités

- Les armures des tonalités majeures et mineures

1.4. Accords

- Les triades majeures, mineures, diminuées et augmentées dans leurs positions fondamentales et renversées

1.5. Rythmes

- Les signatures rythmiques
- La valeur des notes et des silences correspondants

2. Reconnaissance orale

Les éléments suivants sont à reconnaître auditivement et à retranscrire sur partition :

2.1. Intervalles

- Tous les intervalles compris dans une octave

2.2. Gammes

- La gamme chromatique
- La gamme majeure
- Les gammes mineures (naturelle, mélodique et harmonique)
- La gamme pentatonique majeure et mineure

2.3. Accords

- Les triades majeures, mineures, diminuées et augmentées dans leurs positions fondamentales



Exigences examen d'entrée en section Pré-HEM 2023

2.4. Mélodie

- Mélodie diatonique simple à relever à partir de la diffusion d'un fichier audio

2.5. Rythme

- Séquences rythmiques binaires et ternaires à relever à partir de la diffusion d'un fichier audio

EXAMEN ORAL

1. Notes (lecture)

- Dans un tempo donné, lire une partition en nommant les notes (clef de sol et clef de fa)

2. Intervalles

- Pouvoir chanter tous les intervalles compris dans une octave à partir d'une note donnée

3. Gammes

- Pouvoir chanter la gamme majeure ascendante et descendante (avec le nom des notes) à partir d'une note donnée

4. Accords

- Pouvoir chanter les triades majeures, mineures, diminuées et augmentées dans leurs positions fondamentales à partir d'une note donnée

5. Mélodie

- Chanter en lecture à vue une mélodie diatonique simple. (Mélodie comprenant des conjonctions ainsi que des arpèges du 1er et 5ème degré, rythme comprenant des noires, des croches et leurs silences correspondants)

6. Imitation

- Imiter, en chantant, une phrase musicale jouée au piano

7. Rythme

- Frapper en lecture à vue des phrases rythmiques binaires et/ou ternaires (rythme comprenant des noires, des croches, des triolets, des doubles-croches et leurs silences correspondants)

EXIGENCES

- Rapidité des réponses concernant les aspects théoriques
- Justesse de l'intonation
- Régularité du tempo, sens de la pulsation et de la métrique
- Notation : lisibilité et écriture correcte



Exigences examen d'entrée en section Pré-HEM 2023

JURY

Un professeur de théorie, un expert .

EVALUATION

De 1 à 6, le seuil d'admissibilité étant 4, sauf exceptions*. Les notes sont mises au dixième près selon le barème figurant sur la feuille de l'examen. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats seront communiqués par e-mail la semaine qui suit l'examen.

IMPORTANT

Pour la réussite de l'examen d'admission, l'élève doit avoir la note minimum de 4 dans la partie instrumentale et dans la partie théorique. En cas d'échec dans l'une ou l'autre partie (note inférieure à 4), l'élève n'est pas admissible, sauf exceptions.*

Toute absence à un examen ou à un test équivaut à un échec. Pour être admis, il faut que la note instrumentale ne soit pas inférieure à 4. Une remédiation théorique peut-être envisagée en cas de note insuffisante en théorie.

L'obtention d'une moyenne de 4 ou plus ne garantit pas une place en section Pré-HEM étant donné le nombre limité de places disponibles.

ECHELLE DES NOTES

En dessous de	4	insuffisant
Dès	4	suffisant
	4,5	assez bien
	5	bien
	5,5	très bien
	6	excellent

*dans certains cas l'élève pourra être admis sous réserve d'une remédiation théorique.